

DU RÔLE ET DE LA PLACE DE LA FORÊT EN MONTAGNE

CONGRÈS

DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉCONOMIE MONTAGNARDE
GRENOBLE — 23-25 AVRIL 1976

A. PONCET

Class. Oxford 913

Organisé par l'Association dauphinoise pour l'aménagement des montagnes, présidé par M. le professeur P. Ozenda, ce congrès s'est déroulé à Grenoble, en même temps et dans les mêmes lieux (Alpexpo) que de nombreuses autres manifestations prévues dans le cadre du 2^e Salon de l'aménagement de la montagne. Ainsi, peut-on citer des colloques consacrés aux thèmes suivants :

- La femme et la vie en montagne ;
 - Les problèmes de gestion publique en région rurale montagnarde ;
 - place de l'artisanat dans la politique de la montagne ;
 - maintien des populations en montagne (colloque international) ;
 - fréquentation humaine et pollutions en montagne ;
 - avalanches, responsabilités et assurances ;
 - place de la formation dans l'aménagement de l'espace montagnard ;
- etc.

D'où la participation de nombreuses associations et la représentation de plusieurs ministères mais aussi une certaine dispersion du public sollicité simultanément de divers côtés par des thèmes divers, tous en rapport avec l'économie et l'aménagement de la montagne et illustrés par la présence en nombre d'éminentes personnalités et de plusieurs représentants du gouvernement.

Dans ce grand « Supermarché de la Montagne », plus d'un dut se remémorer l'âne de Buridan, même si ses goûts et sa formation l'attiraient vers le thème d'intérêt primordial retenu par la Fédération française d'économie montagnarde (F.F.M.E.).

Le rôle et la place de la forêt en montagne sont toujours contestés, principalement et traditionnellement par les agriculteurs et les éleveurs, et de nos jours, par certains aménageurs de stations de sports d'hiver. Et il est des économistes, sensibles aux arguments sociologiques et politiques d'intérêt immédiat et même parfois démagogiques, qui accordent trop peu d'attention à tous les bienfaits de la forêt, surtout à long terme, ainsi qu'à sa participation au maintien des équilibres des bassins versants.

Le congrès, sous la bienveillante autorité de M. Fréjus Michon, président de la Fédération française d'économie montagnarde, membre du Conseil économique et social, président de la Chambre d'agriculture de l'Isère, a réparti ses travaux entre trois commissions :

I. *Agriculture et forêts* : rapporteur, M. Condouret, président de la Fédération départementale des Syndicats d'exploitants agricoles de l'Aude ;

II. *La forêt dans l'économie de la montagne* : rapporteur, M. Fuchs, président de l'Association d'études et d'aménagement du massif vosgien ;

III. *La forêt dans le cadre montagnard* : rapporteur, M. Huchon, ingénieur en chef du Génie rural des eaux et des forêts à la division « Protection de la nature » du Centre technique du Génie rural, des eaux et des forêts (C.T.G.R.E.F.).



Photo Jean GUILLARD

Ces rapporteurs durent faire la synthèse d'une vingtaine de rapports particuliers, dont beaucoup ne leur parvinrent qu'au dernier moment. A M. A. Barniaudy, maire de Lagrand (Hautes-Alpes), animateur de la revue Espace 90, incombait la mission encore plus délicate d'improviser un rapport général.

Prirent également part aux débats et aux conclusions du Congrès :

— M. P. Rambeaud, ingénieur général du Génie rural, des eaux et des forêts, chargé de mission pour la politique de la montagne à la Délégation générale à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (D.A.T.A.R.), qui en rappela les orientations et les plus récentes mesures ;

— M. J. Brocard, député de la Haute-Savoie, chargé par le Premier ministre d'une mission d'étude des problèmes d'aménagement du territoire en montagne, dont le rapport au Gouvernement a été publié sous le titre « Pour que la montagne vive » (la Documentation française, septembre 1975) ;

— M. P. Mehaignerie, secrétaire d'État à l'Agriculture.

Ce dernier, au cours d'une réunion des principaux responsables du Service des forêts et de l'Office national des forêts, accorda une attention bienveillante à la poursuite et à l'accélération de l'entreprise de restauration des terrains en montagne, ralentie depuis un demi siècle par l'insuffisance des moyens financiers que l'État est presque seul à lui consacrer. Sans doute conviendrait-il d'y faire participer tous les bénéficiaires de l'entreprise : Agences de bassin et tourisme en particulier.

Le secrétaire d'État se montra aussi préoccupé des possibilités d'emploi des jeunes en forêt. Par ailleurs, en séance plénière du Congrès, il s'affirma défenseur de la sécurité des agriculteurs : « La terre à qui en a besoin ». Ce slogan justifie les nouvelles mesures légales à l'étude pour étendre l'action des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (S.A.F.E.R.) et favoriser la remise en valeur des terres incultes, qui, en montagne, sont souvent à l'origine d'avalanches et autres ruptures d'équilibres plus ou moins naturels.

• I. Les travaux de la 1^{re} Commission (*Agriculture et forêts*) bénéficièrent du plus grand nombre de rapports particuliers et d'interventions, ainsi que d'un poids particulier de vœux dans les conclusions du Congrès :

- nécessité et difficultés du zonage agricole - forêts en application de l'article 52.1 du Code rural, à harmoniser avec le remembrement ;
- lourdeur des procédures pour les périmètres d'action forestière ;
- inconvénients des groupements forestiers ;
- sous-exploitation de la forêt paysanne et encouragement à l'action coopérative pour son exploitation et pour la commercialisation des produits ;
- besoin d'animateurs forestiers ou d'information forestière des conseillers agricoles...

Telles furent les principales questions abordées ou traitées surtout par les représentants du Massif Central : rapports du Salon international d'aménagement de la montagne (S.I.D.A.M.) et du Service régional d'aménagement forestier, Auvergne, concluant tous deux à un intérêt des agriculteurs à la forêt. Mais le développement de la pluriactivité des agriculteurs par accès aux travaux forestiers pose des problèmes fiscaux (taxe professionnelle, T.V.A.) et d'assurances, non encore résolus.

Furent retenus des vœux d'agriculteurs en vue d'un délai de forclusion pour les autorisations de boisement, et celui de certains éleveurs pour une ouverture plus large au pacage des terrains soumis au régime forestier.

Par ailleurs, le procès intenté par certains à l'exonération trentenaire d'impôt foncier sur les nouveaux boisements fit long feu. Certes les finances de certaines communes s'en trouvent parfois gênées et il a pu en résulter de choquantes inégalités dans la répartition de l'impôt foncier entre agriculteurs autochtones et acquéreurs — reboiseurs non résidents, souvent de riches citadins. Mais à terme les révisions du revenu cadastral, auquel les jeunes futaies résineuses constituées contribuent plus vigoureusement que les anciennes friches, compensent très largement, au profit des finances communales, les exonérations antérieurement accordées.

Une révision du mode de calcul du revenu cadastral, basé de nos jours sur la production réelle ou actuelle d'un terrain et qui devrait l'être sur sa production potentielle, apparaît cependant utile à l'Association corrézienne d'économie montagnarde. Le mode actuel encourage en effet à laisser un terrain à l'abandon plutôt qu'à le boiser. Un calcul du revenu basé sur la production potentielle des terrains contribuerait à la lutte contre l'extension des friches. Une telle considération prend bien sûr encore plus de valeur lorsque le terrain devient constructible.

Commentant l'intéressant rapport de la Société tarnaise d'économie montagnarde, le président de Rouville souligna les risques d'incendies que font courir aux jeunes boisements des groupements forestiers, les friches riveraines, et l'utilité d'imposer des débroussailllements à l'entour des résidences secondaires.

L'effort de reboisement accompli dans le Tarn avec l'aide du Fonds forestier national est exemplaire et se poursuit dans la coopération pour la mise en valeur, la gestion et l'exploitation des boisements constitués, jusqu'à la commercialisation des produits. Celle-ci sera toutefois améliorée par des encouragements aux entreprises et artisans locaux.

M. de Rouville n'en souhaite pas moins qu'il soit interdit d'exonérer deux fois de suite d'impôt foncier, à 30 ans ou plus d'intervalle, le même hectare de terrain, exploité à blanc ou défriché pour être replanté et exonéré à nouveau.

Le rapporteur général Barniaudy, lui-même agriculteur dans une région de traditions pastorales, retint, des travaux de la 1^{re} commission, le vœu de « réconcilier l'agriculteur de montagne et la forêt », mais aussi celui d'une extension des aides spécifiques à l'économie montagnarde de l'herbe (prime à la vache tondeuse, bâtiment d'élevage), à la forêt (création, gestion, conservation).

• II. Apparemment, les travaux de la 2^e Commission (*La forêt dans l'économie de la montagne*), appuyés sur un petit nombre de brefs mais solides rapports, aboutirent aisément à un consensus. Les difficultés proprement montagnardes de l'économie forestière n'en furent pas moins signalées.

Sous le titre « Contraintes de la gestion forestière dans les Alpes du Nord », la Direction régionale Rhône-Alpes de l'Office national des forêts souligna en particulier :

- les difficiles problèmes d'aménagement et régénération des trop vieux peuplements ;
- la nécessité d'un bon équipement en routes et pistes forestières mais aussi les limites imposées à son extension par le relief alpestre, la nature des terrains et l'économie. Celle-ci, toutefois, malgré l'ampleur des réalisations financées par le Fonds forestier national, n'a pas encore atteint son optimum ;
- le nécessaire recours à d'autres moyens de vidange en montagne escarpée : câbles-pêcheurs ou petits blondins forestiers en particulier, pour le montage desquels manque en France une main-d'œuvre qualifiée, et aussi l'hélicoptère qui permet aujourd'hui d'assurer sans aucun dommage pour la forêt des extractions de grumes transportées sur d'assez longues distances (mais à un prix encore prohibitif pour les produits intermédiaires ou accidentels) ;
- le problème des exploitations forestières par jardinage sur les fortes pentes sans compromettre le matériel laissé sur pied ni la régénération : nécessité, sous le contrôle de l'Office national des forêts, d'une coordination du travail d'abattage avec le débardage, ainsi que, à la diligence de la profession, d'un effort de formation professionnelle et d'encadrement des bûcherons et débardeurs, recrutés le plus souvent sans qualification par l'immigration.

Aussi courageux, mais beaucoup plus contestataire jusqu'au niveau des orientations de l'économie nationale et même d'un modèle de société, apparaît le rapport du sénateur Perrin, exploitant forestier et scieur, président de l'Association des communes forestières de l'Isère, qui n'a pas hésité à élever très haut le débat.

Déplorant la concentration industrielle qui vide nos campagnes, il relève d'entrée de jeu que « dans la bataille concurrentielle livrée par toutes les idéologies en vue de l'amélioration de nos conditions de vie, la défense de la forêt n'apparaît que strictement aléatoire ».

Notre pays importe du bois ou de la pâte à papier pour pouvoir exporter des produits industriels exonérés de taxes. « Pour vendre un produit industriel après des concessions, on doit accepter de la part de l'étranger des produits forestiers souvent récoltés à vil prix qui viennent concurrencer déloyalement notre production nationale... importations massives qui permettent le développement de l'industrie et de sa concentration obligatoire et qui précipitent l'exode de la montagne et du monde rural des vallées ».

« L'économie de la matière première doit être défendue. Seules de petites scieries à l'échelon artisanal peuvent tirer partie de la qualité du bois et éviter, par ce fait, le déchet. Et puis... la grande installation nécessite des stocks qu'il faut aller chercher dans un rayon de 150 km. Qui ne connaît le coût des transports ? ».

A propos des structures foncières de la forêt, M. Perrin relève que celui qui achète un hectare de forêt ou de terrain à planter saura en général s'y intéresser. Mais la rentabilité du placement impose de connaître et pratiquer le vrai prix du bois. Or l'importation casse les prix surtout pour les bois de trituration.

« On a donné au monde forestier le caractère d'assisté : au lieu de régler ses problèmes on lui a offert des subventions » : une telle réflexion vaut d'ailleurs pour toute l'économie montagnarde. Les dégrèvements fiscaux (exonérations de taxes envisagées par M. Perrin pour certains produits forestiers) sont une meilleure manière, moins aliénante, de compenser les handicaps propres à la montagne dans l'économie contemporaine.

Nous avons eu un ministère de l'Environnement, puis celui de la Qualité de la Vie, mais beaucoup de pays ont depuis longtemps un ministère des Forêts et ne s'en portent pas plus mal, opinion du rédacteur inspirée par l'idée de M. Perrin de créer un tel Ministère.

• III. A la 3^e Commission (*La Forêt dans le cadre montagnard*) incombait l'étude des autres fonctions des forêts en montagne, autrefois qualifiées d'accessoires : fonctions paysagères d'accueil touristique et sportif d'une part, et fonctions de protection d'autre part.

Si le rapporteur, M. Huchon, put bénéficier de solides rapports aussi bien sur les fonctions de protection des forêts de montagne, et les voies, moyens et difficultés de la sauvegarde de ces forêts (1) que sur leurs éminentes valeurs paysagères (2), il se permit de regretter un certain

(1) Rapport particulier de J.L. CÍBIEN. — L'homme et l'espace sylvo-pastoral lozérien.

(2) Rapport particulier de B. FISCHESSE. — La forêt dans le paysage de montagne.

défaut d'information dans le domaine de la mise en valeur des fonctions d'accueil de ces forêts. Pourtant depuis quelques années ces problèmes ont été largement abordés dans la littérature professionnelle et ont bénéficié en particulier de la sollicitude et des subsides du ministère de l'Agriculture ainsi que des soins de l'Office national des forêts pour recevoir localement d'intéressantes solutions.

Ces problèmes furent évoqués dans les Cévennes par deux intéressants rapports, l'un soulignant les conflits naissants du fait des migrations saisonnières engendrées par la civilisation des loisirs entre citoyens inconscients ou négligents et gardiens du domaine rural (3), l'autre témoignant du rôle que peut remplir la forêt dans un parc naturel montagnard non seulement pour le délasserment mais pour l'éducation du public (4).

Des conclusions de M. Huchon retenons :

— du point de vue de la préservation des qualités d'accueil des forêts et du paysage rural montagnard, la nécessaire information et éducation du public (classes vertes, actions d'animation) ;

— du point de vue de la sauvegarde des forêts de montagne, de leurs fonctions de protection et de leurs vertus hydrauliques, la nécessaire insertion dans la mise au point de tous projets d'aménagement en montagne, à l'échelle des stations ou des massifs, de l'étude des contraintes écologiques, en particulier hydrogéologiques, en même temps que des incidences paysagères.

Finalement, le Congrès de Grenoble, qui consacra sa dernière journée à la visite de forêts de montagne et d'aménagements touristiques sur le bord oriental du Vercors, réussit à établir entre tous ses participants, montagnards pour la plupart mais d'origine, de formation et de préoccupations fort diverses, un certain consensus :

- éminence du rôle polyvalent joué par les forêts de montagne ;
- importance de la place à leur réserver sur le terrain et de sa bonne localisation ;
- nécessité de les préserver et de les entretenir.

Ce patrimoine nourricier et tutélaire, cette parure d'une nature minérale qui deviendrait inhospitalière en la perdant, appartient en effet à toutes les générations et à l'humanité entière.

André PONCET
Ingénieur en chef du G.R.E.F.
Chef de la Division
« Protection contre les érosions »
CENTRE TECHNIQUE DU GÉNIE RURAL
DES EAUX ET DES FORÊTS
Domaine universitaire — B.P. 114
38400 SAINT-MARTIN-D'HÈRES

(3) Rapport particulier de A. PONCET. — La protection et la sauvegarde de la forêt en montagne.

(4) Rapport particulier de B. TANTON. — La forêt dans un parc national de moyenne montagne, son rôle, sa gestion.